

COMMUNE
DE
PREUSCHDORF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 13 - présents : 10 - votants : 13

L'an deux mil quinze et le vingt novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. WERNERT Stéphane, Maire.

Présents : MM. BEICK Rémy, DURRENBACH Sébastien, Mme FISCHER Christelle, MM. HERRMANN Roger, HUCHOT Stéphane, ORTH Eric, PFEIFFER-RINIE Dominique, SPEYSER Stéphane, TROEHLER Pierre, WERNERT Stéphane.

Absents excusés : Mme FISCHER Linda (a donné pouvoir à FISCHER Christelle), MM. GRUNNAGEL Marc (a donné pouvoir à WERNERT Stéphane), MERCK Patrick (a donné pouvoir à TROEHLER Pierre).

Secrétaire de séance désigné par le Conseil Municipal : M. HUCHOT Stéphane.

DEL N° 39/15 – TAXE D'AMENAGEMENT

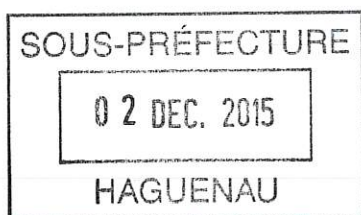
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,
- Vu la délibération n° 41/11 du 30 septembre 2011 décidant de l'institution de la taxe d'aménagement et fixant son taux à 2%,
- Considérant qu'il convient de délibérer avant le 30 novembre pour une application en 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de reconduire, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 2%** (choix de 1% à 5%) ;

PRECISE que la présente délibération est **reconductible tacitement annuellement**. Toutefois, le taux fixé ci-dessus et les éventuelles exonérations pourront être modifiés tous les ans.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.



Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 24 novembre 2015

Le Maire,
Stéphane WERNERT

